

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°27

Date de Publication
- 5 AVR. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 5 AVR. 2019
Date de la convocation
26 mars 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, MATEO, SAINT CLAIR.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, MORTELETTE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BREZZO à M. SIEPPEN
Mme DESBIEF à M. DENONFOUX
Mme LABI à M. MALAKIAN
Mme MAZEROLLE à M. CHAIX
Mme SIMONIAN à M. LION
Mme SOULAYROL à Mme MATEO
M. GENEST à M. RIVIERE

Absente :

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Finances communales. Fixation des taux d'imposition 2019.

A la demande de Madame le Maire, madame BERTRAND expose à ses collègues que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies et L.1639 A.

Vu la loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état N°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices,

Considérant que le Conseil Municipal est tenu de délibérer avant le 15 avril pour fixer les taux des impôts directs locaux.

Le rapporteur propose au conseil municipal de maintenir pour l'année 2019, des taux d'imposition **inchangés**, à savoir :

Taxe d'habitation	11.20 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.86 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24.05 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 2 avril 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

